

*M. Bence:*

D. Vous êtes-vous informé dans le temps pourquoi on ne l'avait pas expédié plus tôt?—R. Je vais me renseigner à ce sujet.

*M. Ross (Souris):*

D. Savez-vous si l'automobile est encore à la manufacture?

*M. Bence:*

D. Vous n'avez pas le renseignement?—R. Non, il faudrait que je vous l'obtienne.

*M. Ross (Souris):*

D. Vous pouvez l'obtenir très facilement.—R. Je vais l'obtenir et le consigner.

M. BENCE: Monsieur le président, relativement au paragraphe 196 à la page 59...

M. MARSHALL: Avant que nous ne nous occupions de ceci, je relève au paragraphe 207 une allusion aux subventions comptables de ces divers organismes. Je veux citer les huit dernières lignes:

Tous les achats de véhicules moteurs, de meubles, de matériel, etc., ont été faits au nom des organismes respectifs. Bien que les derniers achats de terrains et d'immeubles aient été effectués au nom de la Couronne, la propriété d'une bonne partie de ces biens immobiliers a été assignée aux divers organismes. En certains cas, dans les régions urbaines, seules les subventions comptables ont servi à l'achat du terrain et des immeubles. La vérification ne nous a pas révélé qu'aucun programme ait été adopté concernant la façon dont on disposerait de ces biens à la fin des hostilités.

A-t-on fait quelque chose à ce sujet depuis que vous avez présenté votre rapport?—R. Je ne tiendrais pas à dire si quelque chose a été fait ou non car je ne m'en suis pas enquis auprès du ministère des Services nationaux de guerre. Je sais, cependant, qu'un représentant d'un de ces organismes s'est présenté à mon bureau un jour, en sa qualité d'individu et non pas au nom de l'organisme, et a conversé avec moi avant que ce rapport ne fût publié. Il s'est enquis de ce qu'il conviendrait de faire concernant ces propriétés particulières. Il était personnellement d'avis que les organismes devraient retenir pour leur propre compte tous les terrains, immeubles, fournitures et ainsi de suite, qu'ils avaient acquis au moyen de campagnes publiques dirigées par eux-mêmes, et que tout ce qui avait été acquis dans la suite devrait être considéré propriété de la Couronne. C'est ce qu'il en pensait. Il ne parlait pas au nom de l'organisme dont il faisait partie. Il ne faisait qu'exprimer son opinion personnelle.

D. A-t-on arrêté quelque modalité à ce sujet depuis cette entrevue?—R. Je crois que le ministère des Services nationaux de guerre, le ministère des Finances et le ministère des Affaires extérieures ont discuté la question, mais je ne puis en dire davantage car je n'en ai pas connaissance personnellement.

*M. Bence:*

D. Je me proposais de m'enquérir concernant le paragraphe 196 à la page 59. Le paragraphe se rapporte au fonctionnement des écoles élémentaires d'aviation et des écoles d'observateurs en vertu d'accords avec la Couronne. L'Auditeur général fait l'observation suivante à la suite d'une étude de la situation:

A la suite de ces examens, il a été signalé au département que la situation n'était pas satisfaisante dans diverses écoles, surtout au point de vue de l'inscription de l'équipement prêté et du matériel appartenant aux compagnies, de la préparation des réclamations pour les indemnités de table et les heures d'envolée, du contrôle de l'essence d'aviation et